



*Projet architectural
(vue depuis le Sud).*

Le long de l'autoroute, pleinement visible que l'on arrive d'Arles ou de Nîmes, la façade de plus de 250 m de long de la nouvelle usine donne une image résolument contemporaine et qualitative, sortant des codes habituels de l'architecture industrielle classique. Ainsi :

- au Sud de la parcelle, le grand volume de la halle de production, tout en transparence, prend de la hauteur à son extrémité Est afin de montrer aux véhiculés circulant sur l'autoroute l'activité qui s'y déroule. Les locaux annexes à la production se déploient sur les façades Sud et Ouest de celle-ci, avec des volumes simples et une écriture épurée liée à leur fonction très technique.
- En proue du bâtiment, un immense auvent se déploie, signal fort de cette usine. Un pavillon en R+1 abritant les locaux sociaux (bureaux, vestiaires) et un laboratoire vient se glisser sous cet auvent, à la jonction avec la paroi vitrée de la halle de production. Ses façades sont ornées d'une double peau ajourée, telle un tressage en osier, donnant une singularité toute particulière à ce parallélépipède. Un aménagement paysager en restanques plantées de plantes méditerranéennes accentuera la qualité de cette entrée.
- Enfin, le volume de stockage des produits finis se déployant sur 170 m de long, vient doucement se déformer grâce à de grandes « écailles » verticales, revêtues de bardage. Les failles ainsi engendrées, perçues depuis le Nord, apporteront lumière naturelle dans la halle le jour, et fente lumineuse depuis l'autoroute la nuit. La façade côté ZAC reprend le même bardage sur une façade plane, en phase avec l'aire de chargement des poids lourds qui la longe.
- La cinquième façade est également bien qualifiée. Elle est principalement revêtue de panneaux photovoltaïques cristallins permettant de produire de l'énergie solaire. Les quelques équipements techniques situés en toiture seront masqués depuis la voie publique grâce à des façades rehaussées. Le toit du pavillon est surmonté d'arbres qui viendront passer à travers la grande trémie formée dans l'auvent.

4. IMPACT DIRECT DU PROJET SUR L'EMPLOI

Le projet s'inscrit dans la stratégie de SOPREMA de se développer dans le quart Sud Est de la France et de s'ouvrir aux marchés espagnols et italiens. Le projet d'usines de panneaux isolants à Saint Gilles représente donc bien une création d'activités nouvelles, qui répond à l'ambition stratégique de l'entreprise de se développer. Il ne s'agit pas de la relocalisation d'un site existant (transfert d'emplois) mais bel et bien des créations « nettes » d'emplois.

L'opérateur prévoit la **création nette de 50 emplois à temps plein**.

La création de ce site ne génèrera **aucun** déplacement ni aucune suppression d'emploi sur un autre site exploité par SOPREMA. En phase chantier, le projet va également mobiliser des entreprises et donc des salariés. En se basant sur les ratios communément mesurés pour le type de construction projetée, on aura, sur une période d'environ 12 mois, qui correspond à la phase travaux, environ une trentaine de personnes

mobilisées à temps plein sur le chantier en phase de pointe. Durant l'année de phase chantier, l'activité aura des retombées sur l'hôtellerie, la restauration notamment.

Les emplois induits sont à mettre en parallèle avec le nombre d'actifs et d'actifs ayant un emploi à l'échelle de la commune :

SAINT GILLES	2018
Nombre d'emplois dans la zone	3 394
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	4 422
Indicateur de concentration d'emploi	76,8
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	50,2

Le recensement INSEE comptabilisait en 2018 (source la plus récente disponible) pour Saint Gilles 3394 emplois dans la zone pour un taux de chômage de 21,4%, sensiblement supérieur à la moyenne nationale.

L'incidence directe du projet serait sensible et mesurable pour l'emploi : pour Saint Gilles le nombre d'emplois attendus correspond à 1,5 % du total des emplois actuellement occupés dans la commune.

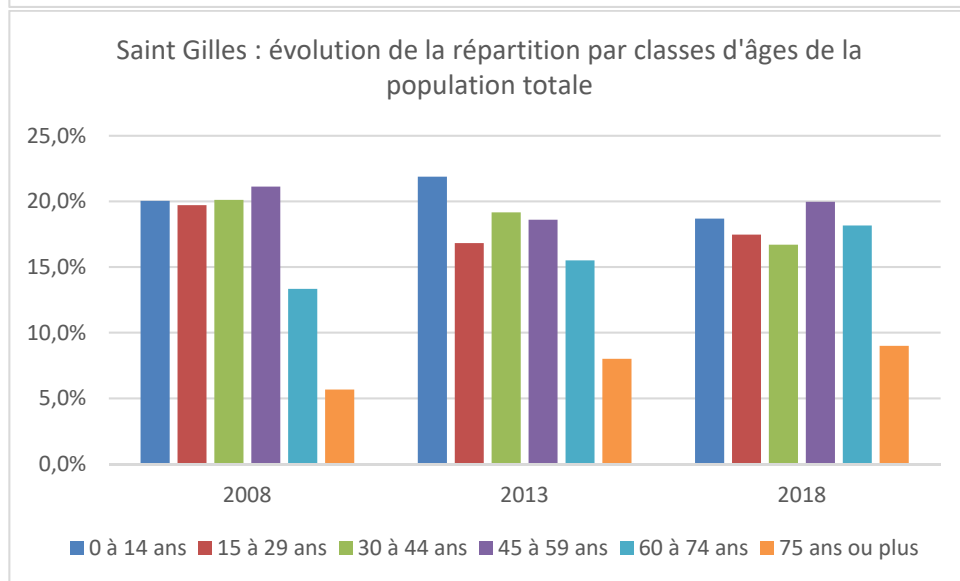
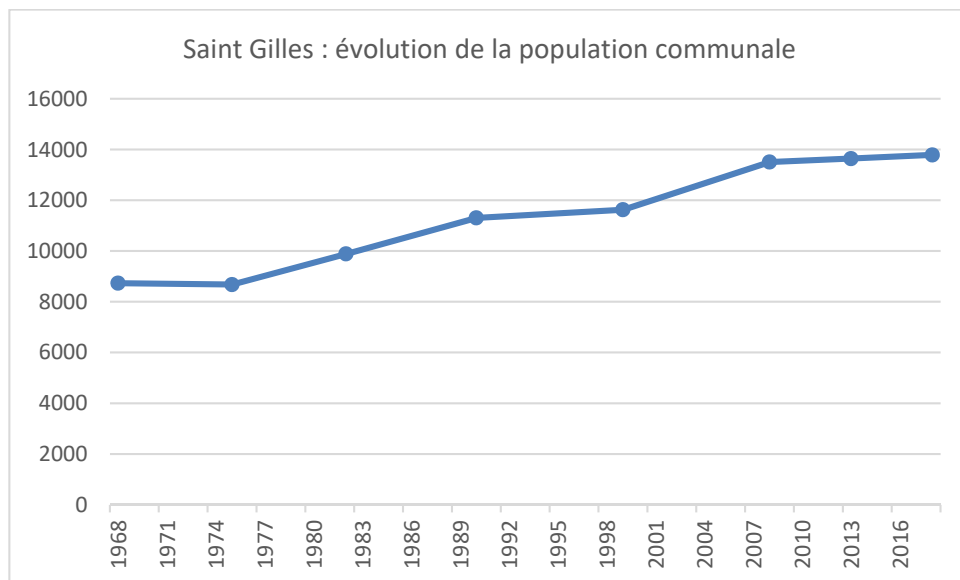
Par le nombre d'emplois induits, le projet constituera un apport notable, avec un possible effet d'entraînement sur l'activité industrielle et commerciale locale.

Par ailleurs, si l'activité engendrera des emplois qualifiés de niveau « agents de maîtrise » et « cadres », dans la logistique ou la gestion de personnel, par exemple, elle proposera aussi des emplois n'exigeant pas de qualifications poussées. Ces emplois proposés participeront à un maillon essentiel de l'organisation de l'activité économique et sociale. Sans ce type d'offre, des personnes sans ou possédant de faibles qualifications, des jeunes étudiants devant travailler pour financer leurs formations, par exemple, se retrouvent grandement précarisés, voire marginalisés. Les emplois faiblement qualifiés offrent des opportunités de travail à des personnes qui n'ont pas pu suivre un cursus scolaire ou professionnalisant long, un moyen d'entrer dans le monde du travail. Ces emplois constitueront un vecteur important de lutte contre l'exclusion.

Le nombre d'emplois générés ponctuellement lors de phase chantier et surtout le nombre d'emplois créés durablement sur le site participera de manière mesurable et durable au gisement d'emplois local, notamment pour les catégories ouvrières, pour lesquelles le taux de chômage est élevé à Saint Gilles.

5. LES EMPLOIS DANS LE CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE LOCAL

L'analyse du contexte socioéconomique communal met en évidence un paradoxe : si Saint Gilles jouit d'une croissance démographique très sensible (en dépit d'une décélération notable de cette croissance depuis 2010), l'évolution globalement positive du nombre total d'habitants peine à équilibrer la répartition par classes d'âges et les indicateurs économiques, les indicateurs relatifs à l'emploi, à la population active, à la taille des ménages, montrent que cette croissance démographique ne rejaillit pas nécessairement positivement sur le territoire :



La croissance démographique Saint Gilles.

En dépit de la croissance démographique, les tranches d'âges qui correspondent aux « primo accédants », aux jeunes ménages qui prennent pied dans la vie active (au travers d'un premier emploi) sont moins représentées en 2018 qu'en 2015.

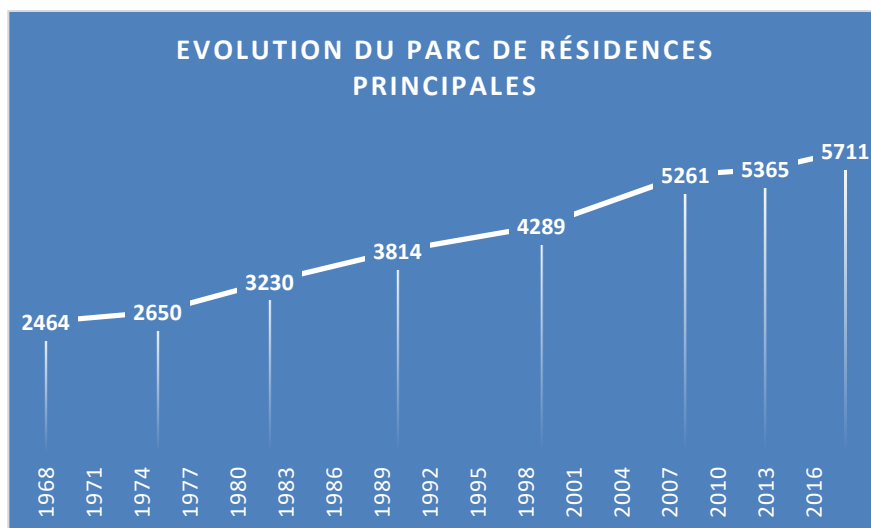
Saint Gilles	2008	2013	2018
Nombre de chômeurs	1 169	1 169	1 188
Taux de chômage en %	19,4	21,2	21,4

Le taux de chômage demeure élevé et en progression, supérieur au taux de chômage de Nîmes Métropole (17,8 % en 2018).

Ce déphasage entre croissance du nombre d'habitants et croissance économique, entre croissance du nombre d'habitants et répartition par classes d'âges de cette croissance trouve ses racines :

- dans la géographie du territoire, sa structure urbaine,
- dans l'influence de Nîmes et d'Arles, renforcée par le maillage dense d'infrastructures de transports primaires,
- de zone d'activités sur le territoire communal toutes dans l'incapacité de se développer en raison d'un classement en zones inondables. La création de la ZAC MITRA a cependant, progressivement et au fur et à mesure de l'installation d'entreprises offert une alternative qui monte en puissance,

Sous ces angles, l'accueil d'entreprises apparaît ainsi comme un réel enjeu, qu'il s'agisse de Saint Gilles ou de Nîmes Métropole, pour la recherche d'un meilleur équilibre entre habitat d'une part, entreprises, services et emplois locaux d'autre part, en particulier dans une période (depuis 2000) où le parc de logements a crû à Saint Gilles de manière importante (+3,2% par an entre 1999 et 2018).



Pour ces enjeux de territoires, le projet porté par l'entreprise SOPREMA constitue, à l'échelle de Saint Gilles un atout. Avec environ 50 emplois directs, le projet permettra d'abord de compenser une partie des emplois industriels perdus sur le territoire, de créer « en net » des emplois ouvriers, de plus en plus rares, dans un contexte où le tissu industriel de la commune est fait pour une part importante de très petites entreprises :

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 salariés ou plus
Ensemble	456	100	82	330	44
Agriculture, sylviculture et pêche	115	25,2	39	72	4
Industrie	26	5,7	1	16	9
Construction	51	11,2	8	42	1
Commerce, transports, services divers	229	50,2	32	177	20
dont commerce et réparation automobile	88	19,3	15	64	9
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	35	7,7	2	23	10

Source : INSEE

Ainsi, le projet, par le nombre d'emplois induits, s'inscrit dans les objectifs de développement économique de la commune, de Métropole Nîmes, en participant significativement à l'affirmation du gisement d'emplois de la ZAC MITRA, « noyau » du développement économique local. Il participera à la réduction de la fracture naissante entre croissance démographique d'une part et emploi local, au bénéfice de l'équilibre du territoire, de la limitation des trajets domicile travail, de l'équilibre dans la répartition par classes d'âges à Saint Gilles.

PROJET ET ENVIRONNEMENT NATUREL

1. LES PERIMETRES D'INVENTAIRES ET LES PERIMETRES REGLEMENTAIRES

a. Les ZNIEFF et les ZICO

Les Z.N.I.E.F.F. Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique ont le caractère d'un inventaire scientifique, sans portée réglementaire directe. Toutefois, les intérêts scientifiques qu'elles recensent constituent des enjeux d'environnement de niveau supra communal qui doivent être pris en compte :

- Les Z.N.I.E.F.F. de type 1 sont des sites particuliers qui présentent un intérêt spécifique et abritent des espèces animales ou végétales protégées bien identifiées. Elles correspondent à un enjeu de préservation des biotopes concernés.
- Les Z.N.I.E.F.F. de type 2 correspondent à de vastes ensembles naturels dont les grands équilibres doivent être préservés.

Les ZICO, Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux comprennent des milieux importants pour la vie de certains oiseaux (aires de reproduction, de mue, d'hivernage, zones de relais de migration).

Dans un rayon de 5 km autour du projet, sont répertoriées les ZNIEFF suivantes :

- De type I :
 - Plaine de Manduel et Meynes », identifiant 910011516, à 1,8 km,
 - Rieu et Coste Rouge, identifiant 910011522, à 3,2 km,
 - Costières de Générac, identifiant 910030034, à 3,5 km,
 - Plaines de Caissargues et Aubord, identifiant 910030360, à 3,9 km,
 - Marais de Broussan et Grandes Palunettes, identifiant, 910030002, à 4,4 km,
- De type II : Camargue Gardoise, identifiant 910011531, à 1,8 km.

Une ZICO complète cet inventaire : Petite Camargue Fluvio-Lacustre, identifiant Zone LR23, à 5 km.

b. Zones du Conservatoire d'espaces naturels

Les Conservatoires d'espaces naturels (CEN) sont des structures associatives qui gèrent et protègent des espaces naturels ou semi-naturels. Ils participent à la gestion et la protection de la biodiversité et des espaces naturels. Leur action repose sur la maîtrise foncière et d'usage de sites naturels. Le plus proche des ensembles parcellaires acquis par le CEN se situe à 3,1 km du site du projet. Il s'agit des Costières de Nîmes (identifiant FR1503646).

c. Les zones Natura 2000

Natura 2000 est un réseau de sites qui hébergent des espèces et des milieux naturels rares ou menacés à l'échelle européenne. L'engagement des Etats de l'Union Européenne est de préserver ce patrimoine écologique sur le long terme. Dans les zones Natura 2000 s'appliquent les principes d'inconstructibilité, de protection et de limitation au maximum des éventuels impacts directs ou indirects sur les écosystèmes de l'activité humaine et notamment de l'urbanisation.

Le site du projet n'est concerné par aucune zone Natura 2000. Plusieurs de ces zones touchent ou tangentent néanmoins Saint Gilles :

- Camargue gardoise fluvio-lacustre (FR9112001).
- Costières nîmoises (FR9112015).
- Petite Camargue (FR9101406).
- Camargue (FR9301592).

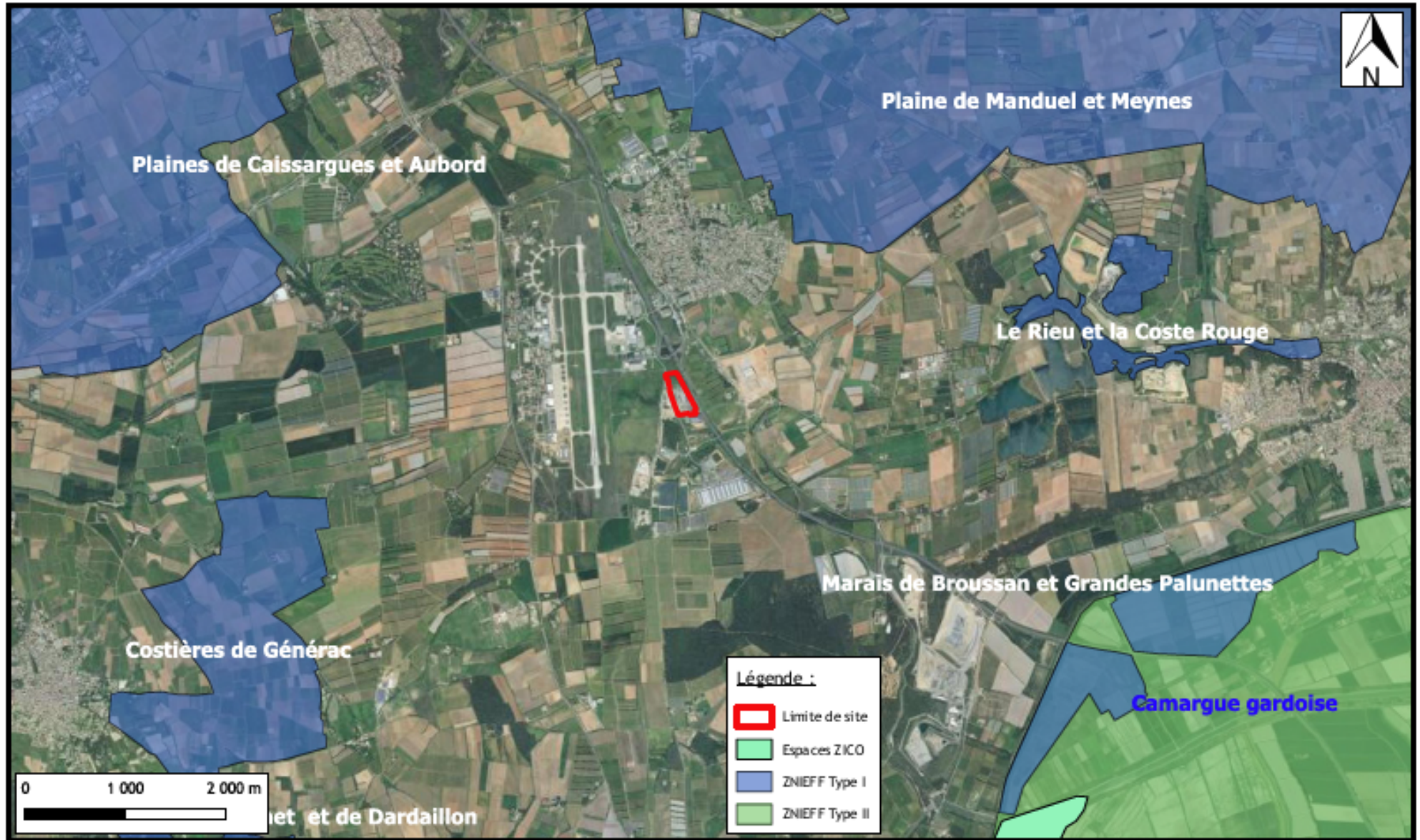


Figure 7 : carte des ZNIEFF les plus proches du site du projet

Figure 8 : carte des zones CEN les plus proches du site du projet



Figure 9 : carte des zones Natura 2000 les plus proches du site du projet



d. Les zones humides



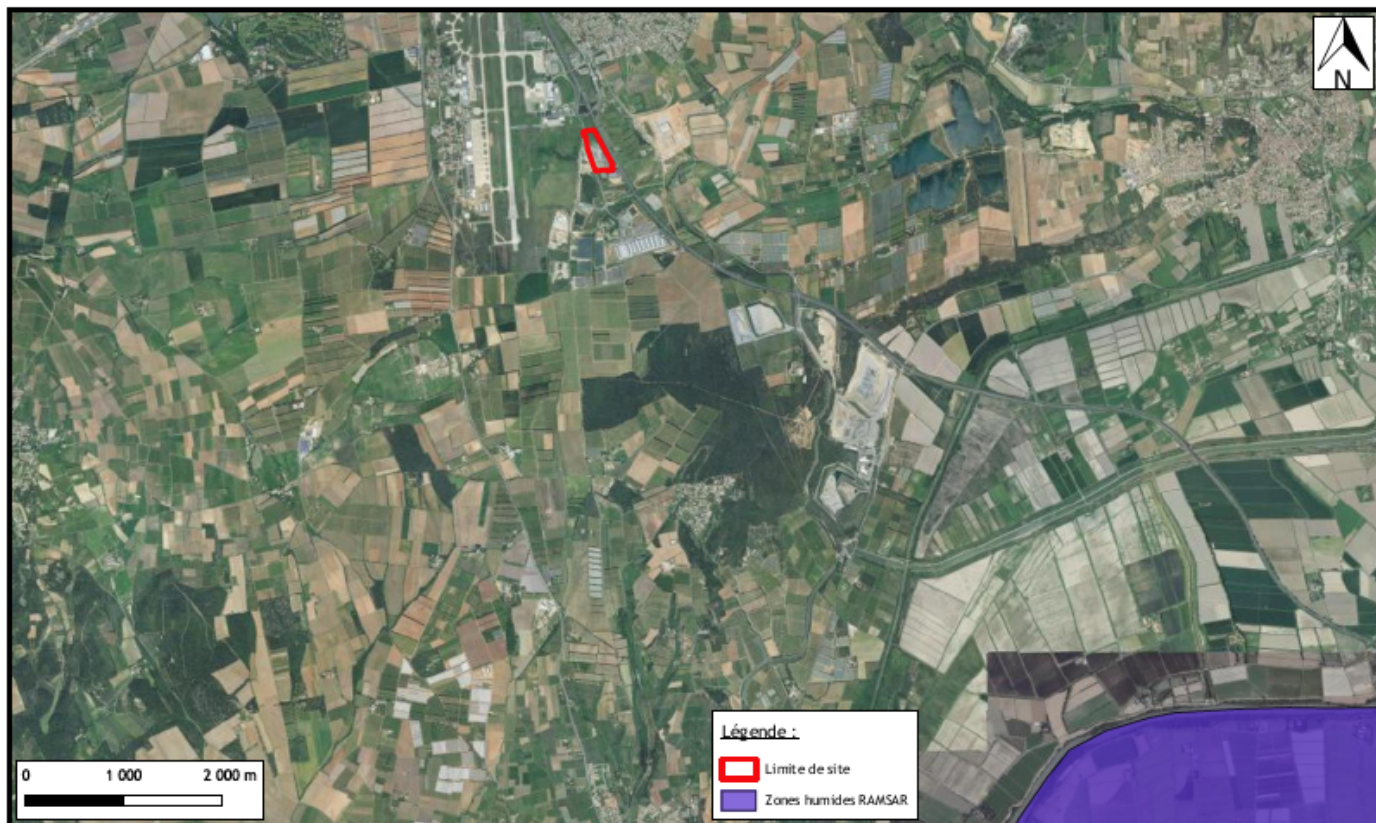
 Zones humides

 Zones humides « à confirmer »

Au regard du code de l'environnement, les zones humides sont « **terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année** ».

Aucune zone humide (inventaire DREAL) ou zone humide « à confirmer » n'est situé sur tout ou partie du site de l'usine projetée. La plus proche se situe à 2,5 Km au Sud-Ouest.

e. Les zones humides d'importance internationale



Une zone humide liée aux « Marais de la Grande Mar » est A identifiée à 7,5 km.

Un site Ramsar est la désignation d'une « zone humide d'importance internationale » inscrite sur la liste établie par la Convention de Ramsar par un État partie. Un site Ramsar doit répondre à un ensemble de critères, tels que la présence d'espèces vulnérables de poissons et d'oiseaux d'eau.

Figure 10 : carte des zones Natura 2000 touchant ou proches de Saint Gilles

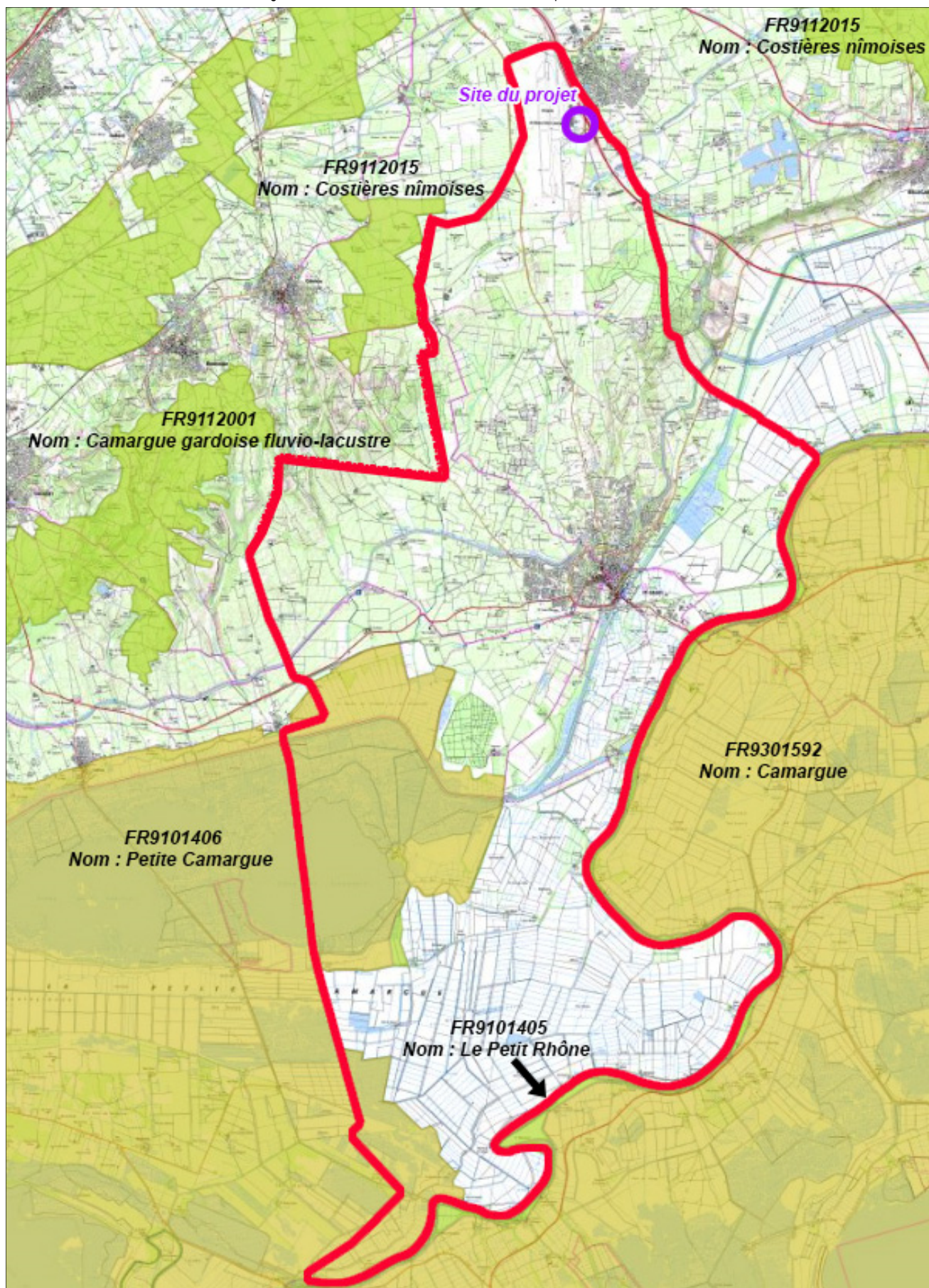
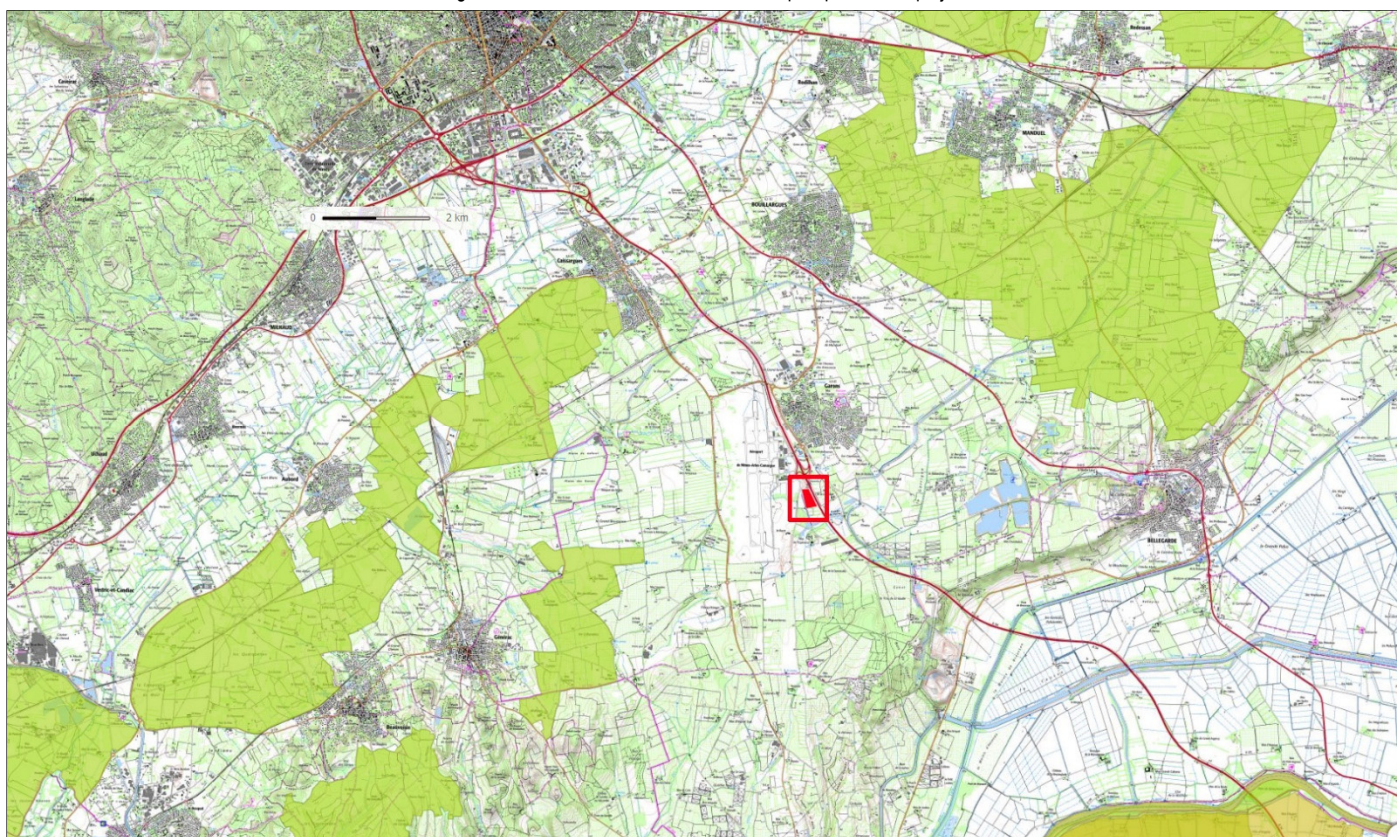


Figure 11 : carte des zones Natura 2000 les plus proches du projet



f. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

D'UNE LOGIQUE DE CONSERVATION DE LA NATURE EMBLEMATIQUE A UN RESEAU ECOLOGIQUE INTEGRE AUX TERRITOIRES

La perte de biodiversité, est principalement due à la fragmentation et la destruction des milieux naturels. **La lutte contre la perte de biodiversité ne peut plus se cantonner à la préservation d'espaces naturels remarquables.** En effet, les instruments de protection à caractère réglementaire ont principalement été définis sur la base de connaissances ciblées sur des espèces et habitats remarquables, en général particulièrement menacés. **La Trame verte et bleue s'intéresse aussi aux échanges nécessaires avec des espaces, pouvant abriter aussi une biodiversité plus ordinaire tout aussi indispensable à leur bon fonctionnement et leur pérennité.**

PRESERVER ET RESTAURER UN RESEAU ECOLOGIQUE : MENAGER NOTRE TERRITOIRE

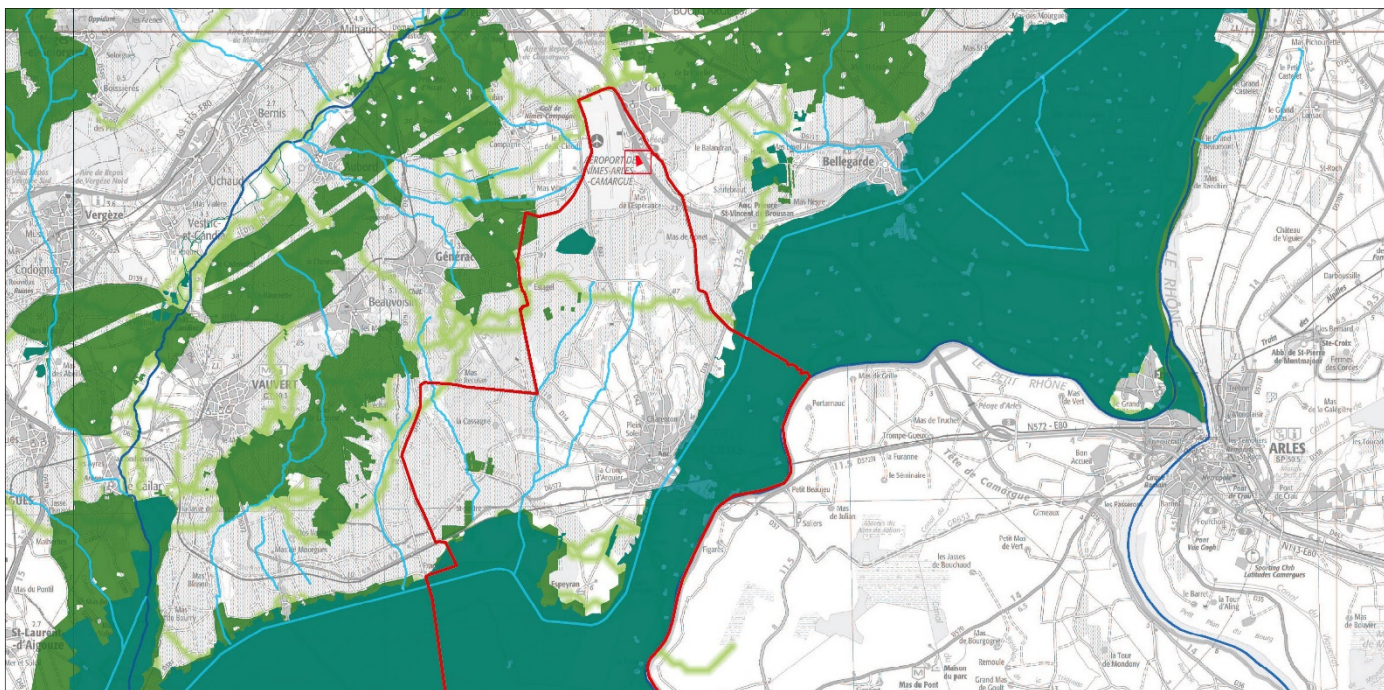
L'objectif est de préserver et restaurer un réseau écologique régional, afin d'enrayer la perte de biodiversité et de contribuer à son adaptation aux changements majeurs (usage des sols, évolution du climat). En Languedoc-Roussillon, l'artificialisation des sols concernerait environ 830 ha par an, ce qui représente 2 ha par jour, soit 4 terrains de football. Les terres agricoles sont les premières touchées par ce phénomène. Dans l'Hérault, 51 % des terres à fort potentiel agronomique ont été artificialisées entre 1997 et 2009. **Pour lutter contre ces dommages irréversibles, l'ambition consiste à préserver les zones d'intérêt écologique majeur : les réservoirs de biodiversité, là où sont présents ces espèces et ces habitats menacés, pour qu'ils trouvent les conditions indispensables à leur cycle de vie. En parallèle, pour constituer un réseau écologique efficace sont identifiées des zones d'intérêt écologique particulier liant ces réservoirs : les corridors écologiques.**

FAIRE EMERGER UN MODELE PLUS HARMONIEUX D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Avec la trame verte et bleue, les politiques publiques d'aménagement s'inscrivent dans une logique d'intégration et de durabilité : « intégration » car la trame verte et bleue doit permettre de mieux appréhender les enjeux de préservation de la biodiversité dans la planification, et « durabilité » car ce nouvel outil doit participer à orienter l'aménagement du territoire dans une région dont le rythme d'artificialisation est en hausse. **La trame verte et bleue permet une nouvelle lecture des enjeux du territoire régional et contribuera à l'émergence d'un nouveau modèle d'aménagement et de développement.**

DONNER DE LA COHERENCE AUX ACTIONS DE CONSERVATION ET DE RESTAURATION DE LA BIODIVERSITE

C'est une ambition fondamentale des copilotes : **la trame verte et bleue doit donner de la cohérence aux politiques de préservation de la biodiversité, fédérer les initiatives, donner de la cohérence aux actions des acteurs territoriaux et fournir de nouveaux outils techniques pour un aménagement durable** du territoire, le tout en accord avec les objectifs de développement économique.





Le site du projet au sein du SRCE.






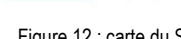
SRCE L-R : Trame verte et bleue

Trame verte

-  Réservoirs de biodiversité
-  Corridors écologiques

NB : La représentation cartographique des corridors écologiques constitue une identification des enjeux de continuité qui fera l'objet d'une adaptation locale.

Trame bleue

-  Graus
-  Cours d'eau : Réservoirs de biodiversité
-  Cours d'eau : Corridors écologiques
-  Réservoirs de biodiversité : zones humides, plans d'eau et lagunes



Espaces de mobilité



Figure 12 : carte du SRCE centrée sur la commune

Aucun corridor écologique ni réservoir de biodiversité inventorié répertorié au SRCE n'est répertorié dans les aires d'étude.

g. La trame verte et bleue du SCoT

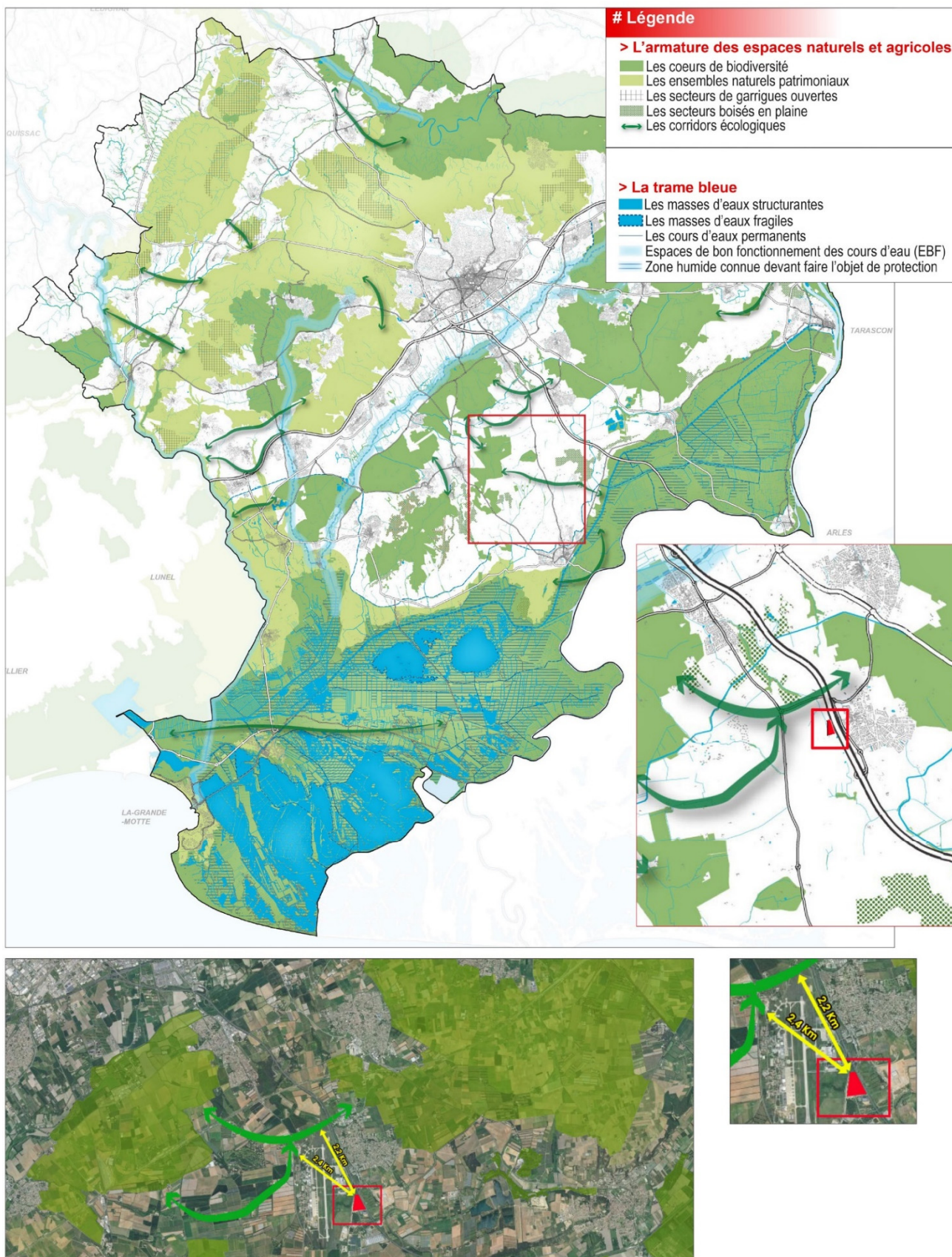


Figure 13 : la trame verte et bleue du SCoT Sud Gard

Le site du projet n'interfère avec aucun corridor écologique du SCoT Sud Gard. Les plus proches sont à plus de 2 Km. Le site du projet est séparé de ces corridors par des espaces partiellement urbanisés.